

**OBJECTIFS :** A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- connaître les aspects techniques et réglementaires relatifs aux dangers de l'électricité
- identifier les situations de risque électrique dans leur environnement de travail
- connaître les précautions à prendre en présence d'un risque électrique, pour réaliser leur travail en toute sécurité.

## PUBLIC VISE

Toute personne exécutant ou dirigeant des travaux d'ordre non électrique dans un local réservé aux électriciens ou dans un environnement électrique (peintres, agents de nettoyage, gardiens d'immeubles ...)

## PREREQUIS

Aucune connaissance en électricité n'est nécessaire pour suivre ce stage.

## MOYENS PEDAGOGIQUES

- Animation d'un diaporama,
- Contrôle continu sous forme de questionnaires tout au long du stage,
- Il sera remis un document écrit à chaque stagiaire.

## MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté.

## MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paper-board
- Vidéoprojecteur

## EVALUATION DES ACQUIS

- Contrôle final sous forme de QCM (1) et mise en situation pratiques.

## SUIVI

- Feuilles d'émargement collectives
- Attestation de présence individuelle
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée par chaque stagiaire

## NOMBRE DE STAGIAIRES

Minimum : 5

Maximum : 10

## PRIX

290 € HT/stagiaire

(documentation et déjeuner offerts)

## PROGRAMME

- **Notions essentielles d'électricité**
- **Sensibilisation au risque électrique**
  - Les accidents d'origines électriques
  - Le risque électrique
  - Les domaines de tension
  - Les mesures de protection
  - Les limites des zones d'environnement
  - Equipements de protection
- **L'habilitation électrique**
  - La réglementation
  - Principe
  - Définitions des symboles d'habilitation
  - Le titre d'habilitation
- **Exécutant non-électricien**
  - Rôle, limites d'intervention
  - Connaissances des acteurs concernés par les travaux
- **Chargé de chantier non-électricien**
  - Limites d'intervention
  - Connaissances des documents et des acteurs concernés par les travaux
- **Procédure en cas d'accident ou incendie d'origine électrique**
- **Evaluation des acquis**

(1) Comme le prévoit la réglementation, à l'issue de la formation, un avis sur les acquis de chaque stagiaire sera remis à l'employeur.